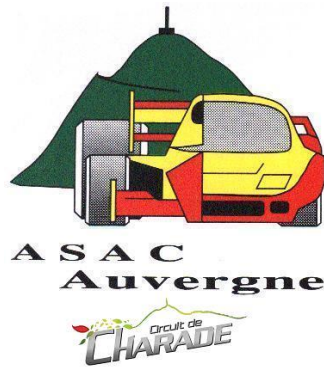


COUPE D'Auvergne



1 et 2 septembre 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASAC d'Auvergne organise les 1 et 2 septembre 2018 une épreuve automobile **Régionale** intitulée **COUPE D'Auvergne**.

Cette épreuve étant une doublure du Grand Prix Camions de Charade

Permis d'organisation FFSA n°533 en date du 10 juillet 2018

1.1 . OFFICIELS

Voir RP Grand Prix Camions

L'organisateur administratif est l'ASAC d'Auvergne et l'organisateur technique est le Circuit de Charade.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS : les droits s'élèvent à 200 €

Les pilotes devront être en possession d'une licence FFSA minimum Régionale Concurrent Conducteur (RCC) délivrée par une ASA ou ASK de la ligue d'Auvergne

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Catégories admises : Groupes N / FN - A / FA - FC / F2000 - GT de série – Voitures admises dans les coupes de marque

ARTICLE 5. DEROULEMENT

Vérifications administratives et techniques : vendredi 31 août de 15h00 à 18h00

et samedi 1 septembre de 8h00 à 9h00

Briefing : samedi 1 septembre 2018 à 10h00

Affichage des autorisés aux essais : samedi 1 septembre 2018 à 10h30

Essais libres : samedi 1 septembre 2018 à 11h25 = 20'

Essais qualificatifs : samedi 1 septembre 2018 à 15h55 = 20'

Affichage des autorisés aux courses : samedi 1 septembre 2018 à 16h30

Course 1 : dimanche 2 septembre 2018 à 14h15 = 20' - grille = temps des essais

Course 2 : dimanche 2 septembre 2018 à 17h35 = 20' - grille = arrivée course 1

Pôle à droite - Grille 2x2 décalée, départ arrêté, procédure allégée.

Nombre de véhicules autorisés : aux essais = 51 - en course = 42

ARTICLE 6. COUPES

Les 3 premiers de chaque groupe au classement de la course 2.